



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 82713

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les centres d'essais de la DGA. Auditionné par la commission des finances en juillet 2013, le directeur des plans, des programmes et du budget de la direction générale de l'armement qualifiait d'inexistante la comptabilité analytique des centres d'essais de la DGA et estimait sa mise en place progressive entre 2 et 5 ans. Aussi, il lui demande de préciser l'avancement de la mise en place de la comptabilité analytique des centres d'essais de la DGA.

Texte de la réponse

La mise en place de la comptabilité analytique au sein des centres d'essais de la direction générale de l'armement (DGA) constitue effectivement un enjeu majeur. Elle se poursuit progressivement conformément au calendrier évoqué par le directeur des plans, des programmes et du budget de la DGA, lors de son audition par la commission de la défense nationale et des forces armées, le 9 juillet 2013. Le déploiement d'un outil de comptabilité analytique est effectif depuis le début de l'année 2015 dans 4 centres de la direction technique : DGA techniques aéronautiques à Toulouse (Haute-Garonne), DGA essais propulseurs à Saclay (Essonne), DGA maîtrise de l'information à Bruz (Ille-et-Vilaine), DGA techniques hydrodynamiques à Val-de-Reuil (Eure). L'instauration de la comptabilité analytique dans l'ensemble des centres de la direction technique de la DGA demeure un objectif à atteindre d'ici à la fin de 2018.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82713

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4871

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6390